

ETHANOL

1- Focus Etats-Unis

Depuis octobre 2019, les relations commerciales entre la Chine et les Etats-Unis se sont détendues. Un accord commercial a même été annoncé mi-janvier 2020 sans en dévoiler les détails par crainte de perturber les marchés.

En février 2020, la Chine a annoncé réduire certaines taxes additionnelles appliquées sur les importations de produits américains et autoriser des exonérations douanières durant un an sur plusieurs produits agricoles et énergétiques américains tel que l'éthanol dénaturé.

La politique d'incorporation des biocarburants et ses obligations d'incorporations dites RFS (Renewable Fuels Standard) opposent les « Big Corn » (le lobbying des producteurs de biocarburants) et les « Big Oil » (le lobbying des raffineurs). Les mandats d'incorporation pour 2020 sont fixés à plus de 20 milliards de gallons dont 75% d'éthanol à base de maïs et 25% de biocarburants avancés (biodiesel, cellulose...).

Le respect de l'obligation physique d'incorporation est assurée par l'émission de certificats d'incorporation appelés RIN (Renewable Identification Number). Les raffineurs peuvent incorporer des biocarburants ou acheter ces certificats pour valider leurs obligations d'incorporation. Les RIN sont détachés de leurs productions lors de la phase d'incorporation et deviennent négociables, les sociétés qui les possèdent pouvant les conserver deux ans, les utiliser ou les revendre aux autres raffineurs (ou importateurs) pour qu'ils valident leurs obligations d'incorporations.

A l'été 2019, le gouvernement avait accordé 31 dérogations d'exemptions de mélange de biocarburants au titre de l'année 2018, leur nombre a quadruplé sous la présidence de Donald Trump. Il existe des exonérations d'obligation d'incorporation accordées aux petits raffineurs (moins de 75 000 barils par jour) qui arrivent à prouver que se mettre en conformité avec le RFS menace leur viabilité économique.

Dans les faits, de gros raffineurs disposant de petites unités de production sont exemptés, ce qui réduit la part de carburant disponible pour les mandats d'incorporation et fait grimper la valeur des RIN échangés sur le marché.

En janvier 2020, la justice américaine a annulé 3 exemptions qui avaient été approuvées par l'EPA (Environmental Protection Agency) au titre de l'année 2018. L'administration s'est engagée à réduire ces exemptions provoquant la colère des « Big Oil » en période électorale.

Le bras de fer entre les états américains pro-environnement et l'administration Trump se poursuit. L'Etat californien, le plus gros consommateur d'éthanol du pays, a décidé de durcir ses normes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) à 7,5% en 2020 et 20% en 2030 avec notamment un accord conclu à l'été 2019 auprès de 4 constructeurs automobiles pour réduire les émissions d'échappement sur les véhicules dès 2026. En septembre 2019, le gouvernement a révoqué cette dérogation accordée à la Californie qui fixait des normes de réduction d'émissions GES plus strictes que les normes fédérales pour ne pas diminuer la demande de pétrole américain. Depuis cette révocation, 23 villes américaines dont New-York, Washington ou encore Los Angeles poursuivent l'administration en justice.

Depuis mai 2019, l'UE a abrogé les droits antidumping qui existaient depuis 2013 sur l'éthanol américain. Cette levée des droits a eu un impact immédiat sur les flux commerciaux avec un retour massif de l'éthanol américain sur le marché de l'UE.

2- Focus Brésil

La mise en œuvre du programme Renovabio et sa politique nationale de biocarburants débute en 2020. A l'instar des Etats-Unis, des certifications RenovaBio seront accordées aux entreprises qui incorporent des biocarburants et un mécanisme de cBios (crédit d'économie d'une tonne de CO2) qui devraient s'échanger et se négocier entre raffineurs permettra d'atteindre les objectifs d'incorporation et d'économies de GES.

Compte tenu de la surproduction mondiale de sucre engendrant des prix très bas, le Brésil arbitre toujours en faveur de l'éthanol pour les débouchés de la canne à sucre.

En septembre 2019, le pays a augmenté ses quotas d'importations d'éthanol américain non soumis au droit de douane de 20% appliqué depuis septembre 2017. Le volume passe de 600 millions de litres sur 2 ans à 750 millions de litres sur un an.

3- Focus Chine

Le gouvernement chinois a suspendu son projet national d'introduction E-10 pour 2020 en raison des conflits commerciaux avec les Etats-Unis en 2019 et de la forte baisse des stocks de maïs du pays qui limite la capacité de production d'éthanol. Néanmoins, certaines provinces du Nord – telles que Hebei ou Shanxi – prévoient d'appliquer partiellement ou complètement le déploiement E-10.

BIODIESEL

1- Conjoncture mondiale des huiles et esters méthyliques

Les cours des huiles végétales (et graisses animales) sur le marché mondial progressent exponentiellement depuis l'été 2019 portés par la pression sur l'huile de palme.

D'un côté, l'offre d'huile de palme se resserre avec une production en baisse depuis deux ans et des prévisions de production mondiale pessimistes notamment dus à la réduction d'application d'engrais, à la baisse de nouvelles superficies de plantation ou encore à la réduction des stocks dans les pays producteurs. D'un autre côté, l'élargissement des programmes de soutiens nationaux pour les biocarburants dans les pays d'Asie du Sud Est capte la demande d'huile de palme qui n'est plus disponible à l'exportation ce qui fait exploser les prix.

Les cours des esters méthyliques sur le marché européen bondissent en fin d'année 2019 en particulier les esters méthyliques d'huiles usagées et d'huiles animales (EMHU, EMHA).

En effet, un certain nombre de pays membres de l'UE - l'Allemagne, la Finlande, la Suède, l'Italie, le Pays-Bas ou encore l'Espagne - ont décidé d'accroître leur taux d'incorporation de biodiesel pour répondre à l'augmentation de la réduction des GES dans le cadre de la Directive des Energies Renouvelables dite RED II (Directive UE 2018/2001) avec notamment des objectifs de consommation de produits à base de déchets plus élevés. Les EMHU et EMHA sont dans cette catégorie de produits et leurs cours explosent.

L'épidémie de coronavirus et sa propagation en début d'année 2020 ont marqué la fin de cette envolée des cours des huiles et des esters méthyliques.

2- Focus Argentine

Depuis février 2019, l'UE a réintroduit des droits antisubventions sur les importations de biodiesel argentin avec un accord sur un contingent qui limite les volumes importés à un prix négocié.

Le tribunal américain du commerce international réexamine les droits antidumping américains à l'encontre des importations de biodiesel argentin en place depuis août 2017. Il constate que les modifications apportées par l'Argentine à son régime de taxes à l'exportation a éliminé certaines subventions publiques accordées aux producteurs de biodiesel.

En décembre 2019, le nouveau gouvernement argentin décide d'augmenter ses taxes à l'exportation pour respecter ses objectifs budgétaires convenus avec le FMI et payer les dettes arrivant à échéances en 2020. Le taux de taxes à l'export sur le soja, l'huile de soja et les tourteaux passe de 25% à 30%, celui sur le SME - l'ester méthylique d'huile de soja - passe de 15% à 27%.

3- Focus Etats-Unis

En décembre 2019, le crédit d'impôt de 1\$ par gallon pour les mélangeurs de biodiesel a été rétabli rétroactivement à compter de son expiration datant du 1^{er} janvier 2018. Il est prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 ; ce crédit d'impôt n'a jamais été accordé sur une aussi longue période et devrait soutenir la production nationale.

Depuis octobre 2019, les tensions commerciales avec la Chine se sont apaisées. En décembre 2019, Chine a appliqué des exonérations douanières notamment sur l'importation de soja et d'huile de soja des Etats-Unis.

4- Focus Asie du Sud Est (Indonésie, Malaisie, Thaïlande)

Depuis décembre 2019, l'UE a rétabli des droits antisubventions de 8% à 18% à l'encontre des importations de biodiesel indonésien (Règlement UE 2019/2092 du 28 novembre 2019).

Fin 2019, l'Indonésie a déposé plainte auprès de l'OMC contre l'UE qui prévoit l'élimination de l'huile de palme d'ici 2030 considérée comme un risque élevé de changement d'affectation des sols (ILUC) dans le cadre de la RED II.

L'huile de palme fait partie de la catégorie ILUC à haut risque à la suite des préoccupations environnementales liées à la déforestation que la culture de l'huile de palme engendre dans les principaux pays producteurs que sont l'Indonésie et la Malaisie.

Ces pays d'Asie du Sud Est renforcent leurs mandats d'incorporation biodiesel pour soutenir la consommation domestique et réduire leurs stocks :

- L'Indonésie qui a déployé les mandats d'incorporation B-30 en janvier 2020 envisage le B-40 d'ici juillet 2021 ;
- La Malaisie qui a introduit les mandats B-10 en 2019 compte déployer les mandats B-20 d'ici mars 2021 et B-30 d'ici 2025 ;
- La Thaïlande a augmenté ses mandats de B-7 à B-10 depuis le 1^{er} janvier 2020.

